



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
22 JUIN 2016

**Numéro**

DEL 2016.06.22/114

**Thème : FINANCES 5.**

**Objet :** APPROBATION DU  
COMPTE DE GESTION 2015 -  
BUDGET PRINCIPAL ET  
BUDGET ANNEXE DE LA REGIE  
MUNICIPALE BRIANÇONNAISE  
DE STATIONNEMENT

**Convocation**

**Date :** 16/06/2016

**Affichage :** 16/06/2016

**Nombre de membres  
du Conseil Municipal**

**En exercice :** 33

**Présents :** 27

**Nombre de  
suffrages**

**exprimés :** 32

Le **mercredi 22 juin 2016** à 16h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Étaient Présents :** GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

**Étaient Représentés :**

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.  
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.  
CIUPPA Marcel pouvoir à BOREL Jean-Paul.  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.  
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Absents-Excusés :**

GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie,

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Renée PETELET.

Considérant le budget primitif pour l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats de paiement, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif pour l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2014, celui des titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer ;

Considérant qu'il y a correspondance parfaite entre les chiffres du compte administratif de l'ordonnateur et ceux du compte de gestion du comptable public sur l'exécution du budget pour 2015 ;

Considérant, toutefois, que le mandat de paiement N°1824/226 d'un montant de 130,80 euros du budget principal a fait l'objet d'une opération comptable de réduction dans la comptabilité de l'ordonnateur alors qu'il est considéré comme ayant été rejeté dans la comptabilité du comptable public ; que ce problème technique, qui n'a aucun impact sur le montant des dépenses nettes de la section de fonctionnement, n'a cependant pas eu pour effet de modifier les résultats de l'exercice 2015 puisque les résultats du compte de gestion sont parfaitement en conformité avec ceux du compte administratif ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget principal et sur celle du budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement pour 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par Monsieur le Trésorier de Briançon, comptable public de la commune, pour le budget principal et pour le budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucune observation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 32**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **05 JUL. 2016**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire  
Gérard FROMENT

